



Compte Rendu Conseil municipal du 22 Novembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 22 Novembre 2018 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

La séance « Questions du public » fait l'objet d'un résumé succinct, comme cela a été souhaité lors de ce Conseil municipal.

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants

M.Oddou : *L'Avenue Cdt DUMONT a été restaurée, mais il manquerait une piste cyclable.*

C. Gillardeau : *Vous n'avez pas participé à la fête de Veynes, c'est un peu difficile qu'un maire ne participe pas à cette fête. Nous n'avons eu aucun élu alors que les présidents des associations sont présents. A titre personnel je regrette votre absence.*

M.le Maire : *Je prends mes vacances au mois de septembre. L'année précédente, je n'étais pas parti et j'ai assisté à la fête de Veynes. Et, je fais en sorte d'être présent à toutes les rentrées scolaires.*

ML Davin : *On peut aussi avoir d'autres obligations personnelles.*

M. le Maire : *Je donne un exemple, nous avons 3 AG d'associations sportives le 23 Novembre, l'élu ne peut être présent aux 3 en même temps. Ce n'est pas parce qu'un élu n'est pas là, à un moment donné, qu'il ne fait pas ce qu'il faut.*

C.Gillardeau : *Cela n'a rien à voir. Pour la fête de Veynes, vous êtes le maire des Veynois, c'est navrant que vous ne participiez pas.*

M.le Maire : *En ce qui concerne la piste cyclable, nous avons cherché lors de l'ouverture du chantier de l'Av. Cdt Dumont, à mettre en place des cheminements pour Personnes à Mobilité Réduite, des stationnements et des pistes cyclables. Mais le domaine public est réduit le long de cette avenue, notamment en raison des canaux. Nous le souhaitons, mais cela n'était pas faisable, l'emprise ne le permettait pas. C'est un regret, mais c'était une impossibilité totale.*

B.Saudemont : *Ayant conscience de cela, nous essayons d'assurer une continuité de la piste cyclable venant de Gap pour traverser Veynes, on recherche un contournement propre à sécuriser les cyclistes.*

M. le Maire : *Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons été questionné sur la problématique des déserts médicaux, j'avais répondu à cette question, malgré ce que dit l'opposition dans le bulletin municipal. J'avais dit que cela concernait l'ensemble du territoire de la CCBD, je travaille avec la vice présidente Monique Bathelemy. Il est vrai que des médecins ont cessé leur activité, mais sur un plan purement statistique on ne peut pas parler de déserts médicaux. Je trouve cela étrange que l'on dise que je n'avais pas répondu. Je travaille aussi actuellement sur des propositions pour un espace de covoiturage auprès de la CCBD. Une fois que nous aurons des réponses, nous pourrons revenir vers les élus de Veynes afin de vous en faire part. Ensuite, une question avait été posée sur la signalisation des caméras. Il y a bien une affichette à la Madeleine, et à Gambetta, nous en avons fait rajouter à l'entrée de ville. Je signale, à cette occasion, que nous sommes requis fréquemment par la gendarmerie pour un visionnage sur requête du procureur de la république.*

Un dernier point ; nous avons été interpellé sur les sujets concernant l'augmentation de la part de taxe foncière du Département et sur le retour à la TEOM de la CCBD. Je peux vous annoncer qu'il y aura une réunion publique le 19 décembre aux arcades à laquelle participera M. Jean Marie Bernard en tant que Président du Département et de la CCBD, ainsi que les élus de Veynes, pour un point sur un certain nombre de sujets d'actualité afin d'apporter des réponses aux administrés.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 10 Octobre 2018.***

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

*** Modification des compétences facultatives de la communauté de communes Buëch Dévoluy – actions de développement touristique.**

Il s'agit de transférer au 1^{er} janvier 2019, à la communauté de commune Buëch Dévoluy, les compétences facultatives suivantes:

- soutien aux événements et manifestations sportives, culturelles ou touristiques, de rayonnement intercommunal,
- conception, réalisation, entretien et gestion de sentiers et cheminements doux ayant un intérêt touristique communautaire,
- aménagement et développement des sites ayant un intérêt touristique communautaire

***M.le Maire :** Je souhaite apporter des précisions. La CCBD est parfois sollicitée pour soutenir différents événements, pour éviter d'avoir, un jour, un refus de la préfecture, il est bon de préciser cela dans une délibération. La CCBD est composée aujourd'hui de 3 territoires, certains disposent d'organismes qui gèrent l'entretien des sentiers, par exemple.*

***F. Gatounes :** Je trouve intéressant que la CCBD reprenne certaines compétences, mais il est dommage que certains sites ne jouent pas le jeu. Par exemple, le Dévoluy s'est inscrit dans une faille de la Loi Notre, ils sont d'accord pour mutualiser les dépenses mais pas les recettes. Cela est dommageable pour la population qui compose la Communauté de Communes.*

***M. le Maire :** Lorsqu'il faudra intervenir, les conseillers communautaires auront toute latitude pour prendre leur décision. Mais c'est nous qui leur avons proposé, ce n'est pas eux qui ont frappé à la porte, nous sommes allés au devant d'eux.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Modification des compétences facultatives de la communauté de communes Buëch Dévoluy – actions de développement économique.**

Il s'agit de transférer au 1^{er} janvier 2019, à la communauté de commune Buëch Dévoluy, les compétences facultatives suivantes :

- animation économique et prospection d'entreprises,
- adhésion, conduite et animation de dispositifs de développement,
- participation financière en cofinancement à des dispositifs de développement ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Désignation des délégués de la commune de Veynes auprès du Conseil d'administration du LEP Pierre Mendès France.**

M.Jean Paul ARTIGUES est désigné titulaire, Mme Bernadette SAUDEMONT suppléante.

La délibération est adoptée à l'unanimité- Abstention : F. Gatounes, J.Banal

Commission Développement économique et emploi

- × **Dérogation à la règle du repos dominical : avis sur la demande de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure des Hautes-Alpes (UNEC 05).**

La Commune de Veynes a été saisie par Mme la Préfète d'une demande de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure des Hautes-Alpes (UNEC 05) pour une dérogation à la règle du repos dominical pour les salons de coiffure des Hautes-Alpes pour les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

La délibération est adoptée à la majorité- Contre : F. Gatounes, J.Banal.

Commission Sport – Culture – Tourisme

- × **Vestiaires du stade : demande de subvention.**

La commune sollicite une subvention de 30 % du coût de construction du club house, plafonnée à 20 000 €.

Le club house, d'une surface de 41,17 m², est évalué à 68 897,36 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Avenant au marché de travaux concernant l'Auto cross Veynois.**

Compte tenu des différents ajustements techniques de chantier sollicités par la Fédération Française de Sport Automobile afin d'obtenir l'homologation de la piste et notamment la pose ou la prolongation de divers réseaux, il s'avère nécessaire, pour le lot n°1, de prévoir un avenant au marché :

- × **Lot n°1**

Montant initial du marché HT : 59 985,85 € HT

Avenant n°1 : 4 948,90 € HT

Nouveau montant du lot n°1 HT : 64 934,75 € HT

Soit une augmentation de 8,25%.

Le nouveau montant total du marché est de 89 518,15 € HT soit une augmentation de 5,85 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Avenant au marché de travaux « construction d'un bâtiment à usage sportif »**

Compte tenu des différents ajustements techniques de chantier en plus et moins value, il s'avère nécessaire de prévoir un avenant au marché pour les lots suivants :

Lot n°	Désignation	Montant initial HT	Moins value	Plus value	Montant HT après avenant
1	Travaux préparatoires / infrastructure / réseaux	90 871,50 €	946,12 €		89 925,38 €
2	Gros œuvre	104 781,80 €	4 627,16 €		100 154,64 €
3	Charpente / couverture / bardage / zinguerie	65 739,31 €			65 739,31 €
4	Menuiseries extérieures métalliques	39 950,00 €		585,00 €	40 535,00 €
5	Menuiseries intérieures / bois / plâtrerie / peinture	105 881,36 €		6 901,00 €	112 782,36 €
6	Carrelage / faïence	32 909,00 €		5 849,97 €	38 758,97 €
7	Électricité / chauffage	29 978,86 €		14 295,10 €	44 273,96 €
8	Plomberie sanitaire / ventilation	59 980,81 €		4 047,97 €	64 028,78 €

soit un montant total d'avenant de **26 105,76 € HT**, soit 4,92 %.

Montant total du marché après avenant : 556 198,97 € HT soit 667 438,07 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : F. Gatounes, J.Banal

- × **Attribution de subventions à l'Association d'aïkido dans le cadre des associations sportives affiliées à l'Office Municipal des Sports.**

Il est proposé de verser une subvention de 169 € à l'Association d'aïkido ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement

- × **Acquisition de l'ancienne « Maison des Chefs ».**
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relative à l'acquisition de la Maison des chefs pour un montant de 236 923,87 € TTC, frais de notaire en sus.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : C. Bonnardel

- × **Convention de pâturage de bovins au plateau des Eygaux - Lieu-dit Les Violets.**

Il s'agit de renouveler la convention relative à la mise à disposition des parcelles communales section AB n°1, 18, 19 et 27 pour la période de 2018 à 2022, pour un montant de 120 € par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention de pâturage de bovins sur le secteur de Glaise et des Egarets.**

Il s'agit de renouveler la convention relative à la mise à disposition des parcelles communales D n°42, Dn59 à 80 et D n°254 au nord de la piste forestière des Thuiles , et AD n°27 et 28 secteur des Egarets, pour la période de 2018 à 2022, pour un montant de 220 € par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention de pâturage de bovins sur le secteur de Grézières – Enserre – Les Blaches.**

Il s'agit de renouveler la convention relative à la mise à disposition des parcelles communal G n°66,67,53 et 71 et section E n°113,114, 116, 108, 132, 79, 63,et 187 pour la période de 2018 à 2022, pour un montant de 54 € par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention de pâturage d'équidés.**

Il s'agit de renouveler la convention relative à la mise à disposition des parcelles communales AH n°78 et AK n°179 pour les années 2017 et 2018, pour un montant de 50 € par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention de pâturage d'équidés – Eygaux et Saint Marcellin.**

Il s'agit de renouveler la convention relative à la mise à disposition des parcelles communales AE n°119 et AK n°123, 124, et 127 pour un an renouvelable, pour un montant de 54, 40 € par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Finances

- × **Décision modificative n°3 - Budget de la commune.**

REGULARISATION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage - construction	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	0,00 €	3 445,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 245,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138 : Autres indemnités	0,00 €	1 217,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	37 217,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 462,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 462,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	47 462,00 €	0,00 €	47 462,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-149 : BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	4 920,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 920,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-170 : CIRCUIT AUTO-CROSS DU BOUTARI	0,00 €	12 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-135 : RESERVES FONCIERES	0,00 €	242 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	254 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-215 : CREATION D'UNE MEDIATHEQUE	284 437,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-217 : STADE SYNTHETIQUE	0,00 €	30 137,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-149 : BATIMENTS COMMUNAUX	4 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	289 357,00 €	30 137,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	289 357,00 €	289 357,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		47 462,00 €		47 462,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.**

Pour l'année scolaire 2017/2018, la répartition des charges est la suivante :

COMMUNE	POTENTIEL FINANCIER	POTENTIEL DGF	NBRE ELEVE	PF/H *NBRE ELEVE	PARTICIPATION
Aspres	582 200	600	1	600,21	892,65 €
Aspremont	247 725	551	2	1 101,00	1 637,44 €
Chabestan	101 089	613	4	2 450,64	3 644,67 €
Châteauneuf	29 672	618	2	1 236,32	1 838,69 €
La Faurie	210 346	488	4,8	2 342,59	3 483,98 €
Furmeyer	91 951	505	5	2 526,13	3 756,93 €
Oze	69 529	490	14	6 854,96	10 194,91 €
St Auban	40 564	386	8,8	3 399,62	5 056,01 €
St Pierre	142 261	619	4	2 474,08	3 679,53 €
Le Saix	71 678	414	8,7	3 604,58	5 360,85 €
La Roche	1 088 661	641	1,6	1 025,22	1 524,73 €
Sigottier	87 859	726	2	1 452,20	2 159,76 €
La Batie M	190 961	665	5,1	3 393,38	5 046,75 €
Veynes	3 536 641	979	272	266 176,48	395 865,93 €
Totaux		8 294,41	335	298 637,40	444 142,82 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Répartition de frais de fonctionnement de la cantine scolaire accueillant des enfants de plusieurs communes.**

En application des délibérations des communes avoisinantes et en fonction du nombre de repas pris par chacun des enfants et du quotient familial des parents, pour l'année scolaire 2017/2018, la répartition des frais liés au service de cantine scolaire est le suivant :

COMMUNE	TYPE DE PARTICIPATION	MONTANT DÛ
LE SAIX	50% DU DEFICIT	1 685,18 €
CHABESTAN	50% DU DEFICIT	232,12 €
SAINT AUBAN D'OZE	50% DU DEFICIT	1 950,36 €
OZE	50% DU DEFICIT	743,60 €
FURMEYER	50% DU DEFICIT	319,75 €
LA FAURIE	50% DU DEFICIT	251,99 €
LA BATIE MONTSALEON	50% DU DEFICIT	715,76 €
SIGOTTIER	1€ par repas	179,00 €
CHATEAUNEUF D'OZE	50% DU DEFICIT	383,19 €
SAINT PIERRE D'ARGENCON	100% DU DEFICIT	998,80 €
LA ROCHE DES ARNAUD	100% DU DEFICIT	194,35 €
TOTAL		7 654,10 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Tarifs des services périscolaires 2019.**

Pour 2019, il est proposé de maintenir les tarifs 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité

× **Tarif de nuitée pour les camping-cars 2019.**

Les tarifs ont été augmentés en 2016 (de 5,50 à 6,00 €) puis maintenus en 2017 et 2018. Pour l'année 2019, il est proposé de fixer les tarifs à 6,50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

J.Banal : Certaines rues et impasses méritent d'autres travaux que de simples rustines. La route de Grenoble devient de plus en plus dangereuse pas seulement pour les vélos, mais également pour les poussettes.

JP Artigues : Nous établirons des priorités, mais j'apprécie que l'on puisse me signaler ces problèmes, car je ne peux pas aller dans toutes les rues.

B.Saudemont : L'avenue des martyrs fait partie de nos projets dans le cadre de l'étude d'aménagement par concertation.

M.le Maire : Il y a aussi des travaux de réseaux à faire sous cette voie.

F.Gatounes : Je voulais m'excuser car je ne pourrai être présent pour la cérémonie du 5/12.

La séance est levée à 20h19.

